

La vaccination

- Des mesures simples permettent de réduire les risques de contagion : se laver les mains plusieurs fois par jour; tousser ou éternuer en mettant un mouchoir devant la bouche; porter un masque lorsqu'on est grippé...

- Une vaccination a un double intérêt : protéger chaque individu contre une maladie; empêcher la transmission de certains microbes à d'autres personnes de la collectivité.

- A partir de 65 ans, une vaccination contre le pneumocoque est recommandée à tous. Dès 65 ans, la vaccination contre la grippe est recommandée chaque année, à l'automne. C'est donc un bon moment pour faire un bilan de vaccination.

- Actuellement, on recommande de vacciner les nourrissons contre 10 maladies. La plupart des vaccinations protègent pour un temps limité : des rappels sont nécessaires. Ils se font chez l'enfant vers 5-6 ans, 11-12 ans et 15-16 ans (voir le calendrier de vaccination). Ensuite, pour la diphtérie et le tétanos, des rappels doivent être administrés tous les 10 ans, durant toute la vie. Lors d'un voyage à l'étranger, il est important de vérifier votre état vaccinal (plus d'informations sur www.passeportsante.be) et d'interroger votre médecin sur les recommandations en vigueur pour le ou les pays de votre destination.

- La carte de vaccination reste utile toute la vie.

- Les vraies contre-indications aux vaccins sont rares : allergies graves aux composants vaccinaux ou réactions importantes à une dose antérieure. Parlez-en au médecin.

- Des réactions peuvent parfois survenir après une vaccination. Elles sont le plus souvent sans gravité : rougeur et douleur à l'endroit de l'injection, fièvre de courte durée.

- Il faut conserver les vaccins au réfrigérateur à + 4° C (bac à légumes), car ils se dégradent s'ils restent à température ambiante.

Réalisation SCPS - Question Santé asbl - Editeur responsable : P. Trefois - 72 rue du Viaduc, 1050 Bruxelles - D/2006/3543/12

CALENDRIER DE VACCINATION - Edition septembre 2006

	Nourrissons			Enfants et adolescents			Adultes	
	5-6 ans	11-12 ans	15-16 ans	Tous les 10 ans	65 ans			
Poliomyélite	●							
Diphtérie	●			●				
Tétanos	●			●				
Coqueluche	●							
Haemophilus influenzae de type b	●							
Hépatite B	●	■						
Rougeole	●	●	■					
Rubéole	●	●	■					
Oreillons	●	●	■					
Méningocoque C	●							
Grippe					●			
Pneumocoque					▲			

● = Recommandé à tous
 ■ = Rattrapage si vaccination non effectuée avant cet âge
 ▲ = Recommandé à tous mais pas gratuit (ni remboursé par l'INAMI)
 Certains de ces vaccins peuvent être conseillés à d'autres âges, en fonction de l'état de santé individuel.



Il n'y a pas de vaccin contre l'hiver...

Il existe un vaccin contre la grippe

recommandé aux

- personnes de 65 ans et +
- personnes atteintes d'une maladie chronique

Dès l'automne pensez-y !

www.vacc.info



PENSEZ À FAIRE LE BILAN DE VOS VACCINATIONS

Grippe

● Qu'est-ce que la grippe ?

- C'est une maladie causée par un virus appelé Influenza. Il ne faut pas confondre la grippe avec un rhume ou un refroidissement.
- C'est une infection très contagieuse : en cas d'épidémie, tout le monde est concerné.
- C'est une maladie qui peut devenir redoutable par ses complications.

● Quelles sont les personnes prioritairement concernées par la vaccination ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Dès l'âge de 6 mois, les personnes atteintes par une maladie chronique (cœur, poumons, foie, reins, diabète, etc.).
- L'entourage des personnes citées plus haut, et plus particulièrement les professionnels de la santé (aides ménagères et familiales, infirmier(e)s, médecins, etc.)

● Comment se protéger de la grippe ?

Le vaccin contre la grippe est la meilleure protection contre le virus de l'Influenza. Parmi les personnes vaccinées, 40 à 70 % sont protégées contre la maladie. Mais un plus grand nombre encore sont protégées contre les complications (causes d'hospitalisations et de décès). Le vaccin est recommandé chaque année de préférence entre septembre et novembre.

● Combien coûte ce vaccin ?

Le vaccin contre la grippe est en partie remboursé (40% du coût de ± 11 €) par l'INAMI, pour les personnes âgées de 65 ans et plus, et pour les patients à risque si le médecin le mentionne sur l'ordonnance. Si vous êtes affilié à l'assurance complémentaire, renseignez-vous auprès de votre mutuelle : un remboursement supplémentaire est parfois proposé.

Pneumocoque

● Qu'est-ce que le pneumocoque ?

- C'est une bactérie responsable d'infections comme des pneumonies, des méningites, des septicémies (infections généralisées du sang). Ces infections à pneumocoque peuvent être très graves, voire mortelles.
- On constate que 2/3 des personnes atteintes sont âgées de plus de 50 ans ; or, plus on est âgé, plus l'infection à pneumocoque risque d'être grave.
- Les antibiotiques permettent de soigner les infections à pneumocoque, mais ils ne réduisent pas la mortalité survenant lors des premiers jours d'infection. En outre, de plus en plus de pneumocoques deviennent résistants aux antibiotiques classiques.

● Quelles sont les personnes concernées par la vaccination ?

Le vaccin destiné aux adultes est recommandé à toutes les personnes de 65 ans et plus, mais aussi aux personnes de 45 ans et plus atteintes de maladies chroniques. Un rappel est conseillé après 5 ans. Il existe aussi un vaccin destiné aux enfants (voir calendrier de vaccination).

● Comment se protéger des infections à pneumocoque ?

Le vaccin contre le pneumocoque offre une protection contre les infections très graves (responsables d'hospitalisations et de décès).

● Combien coûte ce vaccin ?

Le vaccin contre le pneumocoque destiné aux adultes n'est pas remboursé par l'INAMI (coût : 19,09 €) Néanmoins, la plupart des Mutualités proposent un remboursement partiel à leurs affiliés en ordre pour l'assurance complémentaire.

Diphtérie Tétanos

● Qu'est-ce que la diphtérie ?

- C'est une maladie contagieuse, parfois mortelle. Le microbe de la diphtérie fabrique une toxine ; celle-ci peut entraîner des atteintes du cœur, des reins, etc.
- De nombreuses personnes peuvent attraper la diphtérie parce que le vaccin, qui leur a été administré pendant l'enfance, ne les protège plus.

● Qu'est-ce que le tétanos ?

- C'est une maladie souvent mortelle (environ 6 fois sur 10). Le microbe du tétanos fabrique une toxine ; celle-ci provoque des crampes intenses et prolongées des muscles, y compris des muscles respiratoires.
- La plupart des blessures peuvent être infectées par le microbe du tétanos et être ainsi à l'origine de cette maladie : chute, jardinage, bricolage, griffes, etc.

● Quelles sont les personnes concernées par ces vaccinations ?

Chacun d'entre nous, à tout âge, est concerné.

● Comment se protéger de la diphtérie et du tétanos ?

Il existe un vaccin qui protège à la fois contre le tétanos et la diphtérie. Il est recommandé à toutes les personnes, quel que soit leur âge. La protection donnée par le vaccin diminue avec le temps. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de faire un rappel tous les 10 ans.

● Combien coûte ce vaccin ?

Le vaccin contre la diphtérie et le tétanos (adulte) est partiellement remboursé (85% du coût de 5,32 €) par l'INAMI.